

PRÉAVIS N° 49/23

OBJET DU PRÉAVIS: Vente d'une surface de quelque 2'630m² d'une partie des parcelles 1368 et 1371 en zone industrielle de la Pussaz à une société anonyme (SA) domiciliée à Moudon propriété de GA Holding SA

CONSEIL COMMUNAL DU 12 décembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission désignée pour examiner ce préavis s'est réunie le mardi 14 novembre 2023 à 20 :00 à l'Hôtel de Ville, à la Salle des Mariages.

Elle était composée de Mesdames Donjeta BEQIRI (EM), Eugenia PUCH (V), Karine WEBER (PS) rapportrice, et de Messieurs Seljman ISMAJLI (PS) et Mario MACEROLA (PLR).

Madame Carole PICO, syndique, et Monsieur Jean-Philippe STECK, conseiller municipal, sont venus nous présenter le projet, accompagnés de Monsieur Alexandre GEORGE, acheteur potentiel, Chairman de GA Holding et syndic de Syens.

Monsieur GEORGE nous a renseignés sur sa société GA Holding, ses activités précédentes et actuelles ainsi que sur l'origine et les motivations du projet qu'il compte développer sur la parcelle à vendre.

Il nous a présenté le projet de construction du bâtiment, son approvisionnement énergétique, et a mentionné, à terme, son éventuel raccordement au CAD. Il a également évoqué le fonctionnement de l'entreprise et les différents postes de travail à créer.

Monsieur GEORGE nous a aussi confirmé les modalités d'achat qu'il propose, soit une offre irrévocable, sans condition, dont le montant est consigné sur un compte notarial bloqué.

Après son départ, les représentants de la Municipalité nous ont renseignés sur le processus de mise en vente des parcelles industrielles communales, qui sont toutes publiquement offertes à l'achat sur le site de la COREB ainsi que sur les modifications et rattachement, logiques, des parties des parcelles concernées.

Ils nous ont également confirmé l'absence de procédures spéciales (risque de pollution, présence de toxique, risque accru d'incendie ou autre désagréments « industriels ») liées au développement de l'activité à venir et insisté sur l'aspect « doux » de cette dernière (petits véhicules de transport peu nombreux, absence de bruit).

Nous remercions Mme PICO, M. STECK et M. GEORGE pour leur disponibilité ainsi que pour les explications détaillées qu'ils nous ont fournies.

En conclusion, la commission relève les points suivants :

- La vente de cette parcelle représente une opportunité financière intéressante pour la commune.
- Les conditions de la vente sont sûres et favorables
- La parcelle a été soumise à une vente publique
- Le prix de vente au m² permet une référence récente pour les autres terrains à vendre

- Mais il n'existe aucune garantie sur la réalisation du projet présenté après la vente, la société qui le gèrera n'étant même pas encore constituée.

Après délibération, la commission s'est prononcée sur l'acceptation du préavis 49/23 par 3 voix pour, 1 contre et 1 abstention et vous propose dès lors d'accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Moudon

- Vu le préavis de la Municipalité 49/23 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIM ;
 - considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :
1. autorise la Municipalité à vendre une surface de quelque 2'630m² d'une partie des parcelles 1368 et 1371 en zone industrielle de la Pussaz à une société anonyme (SA) domiciliée à Moudon propriété de GA Holding SA
 2. fixe le prix de vente à CHF 180.- le m²
 3. autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction

Moudon le 27 novembre 2023

La rapportrice :

Karine WEBER

